

**AIDES AU LOGEMENT**

**SECTEUR LOCATIF**

**CAHIER DES CHARGES**

**Dernière mise à jour 19/06/2013**

# Sommaire

1	INTRODUCTION .....	4
2	Principes généraux.....	5
2.1	Référencement des organismes débiteurs .....	5
2.2	Référencement du parc des bailleurs .....	5
2.3	Structure des fichiers .....	6
2.4	Formats de données .....	6
2.4.1	Le code national bailleur.....	6
2.4.2	Le code agence.....	6
2.4.3	Le code programme .....	6
2.4.4	Le numéro de locataire.....	6
2.4.5	Le numéro allocataire .....	6
2.4.6	Les nombres .....	6
2.4.7	Les montants .....	7
2.5	Les transferts.....	7
2.6	Les contrôles .....	7
2.6.1	Contrôles des centres serveurs .....	7
2.6.2	Contrôles des applicatifs .....	7
3	DESCRIPTION DES FICHIERS .....	8
3.1	BORDEREAU DE VENTILATION DES PAIEMENTS .....	8
3.1.1	Finalités.....	8
3.1.2	Caractéristiques.....	8
3.1.3	Description du fichier ventilation des paiements .....	9
3.1.3.1	ENREGISTREMENT EMETTEUR.....	9
3.1.3.2	ENREGISTREMENT DETAIL.....	10
3.1.3.3	ENREGISTREMENT SOUS-TOTAL.....	11
3.1.3.4	ENREGISTREMENT TOTAL .....	11
3.2	REVISION ANNUELLE DES LOYERS.....	12
3.2.1	Finalités.....	12
3.2.2	Caractéristiques.....	12
3.2.3	Description du fichier échange annuel loyers .....	13
3.2.3.1	ENREGISTREMENT EMETTEUR.....	13
3.2.3.2	ENREGISTREMENT DETAIL Fichier d'appel CAF/MSA .....	14
3.2.3.3	ENREGISTREMENT DETAIL Fichier retour bailleur .....	15
	1) Situation normale : code situation = J.....	15
	2) Revalorisation loyer + signalement impayé : code situation = S .....	16
	3) Locataire inconnu : code situation = I .....	17
	3) Déménagement : code situation = D.....	18
	4) Revalorisation pour locataire logé à titre gratuit : code situation = Z.....	19
3.2.3.4	ENREGISTREMENT TOTAL .....	20
3.3	SIGNALEMENTS IMPAYES EN COURS DE DROIT .....	20
3.3.1	Finalités.....	20
3.3.2	Rappel réglementaire .....	20
3.3.3	Caractéristiques.....	20
3.3.4	Description du fichier signalement impayés .....	21
3.3.4.1	ENREGISTREMENT EMETTEUR.....	21
3.3.4.2	ENREGISTREMENT DETAIL.....	21
3.3.4.3	ENREGISTREMENT TOTAL .....	22
3.4	RADIATION/MISE A JOUR IDENTIFIANTS.....	22
3.4.1	Finalités.....	22
3.4.2	Caractéristiques.....	22
3.4.2.1	Dans le sens bailleur vers CAF/MSA.....	22
3.4.2.2	Dans le sens CAF/MSA vers bailleur .....	22
3.4.3	Description du fichier signalement radiation/Maj identifiant .....	23
3.4.3.1	ENREGISTREMENT EMETTEUR.....	23
3.4.3.2	ENREGISTREMENT DETAIL.....	23
	1) Radiation : type de mouvement = 01 .....	23
	2) Mise à jour identifiants bailleur : type de mouvement = 11 .....	24
	2) Mise à jour identifiants CAF/MSA : type de mouvement = 12.....	24

3.4.3.3	ENREGISTREMENT TOTAL .....	25
3.5	REVALORISATION LOYER APL SUITE REHABILITATION .....	25
3.5.1	Finalités.....	25
3.5.2	Caractéristiques.....	25
3.5.3	Description du fichier revalorisation loyer en cours d'exercice.....	26
3.5.3.1	ENREGISTREMENT EMETTEUR.....	26
3.5.3.2	ENREGISTREMENT DETAIL.....	26
3.5.3.3	ENREGISTREMENT TOTAL.....	27
3.6	PASSAGE EN TIERS PAYANT AL.....	27
3.6.1	Finalités.....	27
3.6.2	Rappel réglementaire .....	27
3.6.3	Caractéristiques.....	27
3.6.4	Description du fichier passage en tiers payant AL.....	28
3.6.4.1	ENREGISTREMENT EMETTEUR.....	28
3.6.4.2	ENREGISTREMENT DETAIL (ALLER) .....	28
3.6.4.3	ENREGISTREMENT DETAIL (RETOUR) .....	29
3.6.4.4	ENREGISTREMENT TOTAL.....	29
4	ANNEXES.....	30
4.1	CODIFICATION DES ORGANISMES PAYEURS.....	30
4.2	CODIFICATION DES ORGANISMES BAILLEURS.....	31
4.3	CODIFICATION des principales données .....	32
4.3.1	Code opération.....	32
4.3.2	Code libellé de l'échange.....	32
4.3.3	Code motif de l'échange .....	32
4.3.4	Code situation locataire.....	33
4.3.5	Code type de mouvement.....	33
4.4	TRANSFERTS .....	34
4.5	CONTRÔLES AU CSN .....	35
4.5.1	Révision annuelle des loyers (opération 12).....	35
4.5.2	Signalements impayés (opération 32).....	36
4.5.3	Radiation/Mise à jour identifiants (opération 42).....	36
4.5.4	Revalorisation loyers APL suite réhabilitation (opération 52).....	37
4.5.5	Passage en tiers payant AL (opération 62).....	37
4.5.6	Acquittement fichier .....	38
4.5.6.1	Message CSN.....	38
4.5.6.2	Message CNTED .....	38
4.5.7	Rejets fichiers .....	39
4.5.7.1	Message CSN.....	39
4.5.7.2	Message CNTED .....	39
4.6	POINTS DE VIGILANCE .....	40

# 1 INTRODUCTION

Les dispositions réglementaires qui régissent le droit aux aides au logement prévoient des échanges d'informations entre les organismes débiteurs de ces aides et les bailleurs, tant dans le sens organismes vers bailleurs pour le montant des aides accordées que dans le sens bailleurs vers organismes pour le recueil des informations nécessaires à l'étude du droit.

Depuis la réforme des procédures de gestion du tiers payant de l'Aide Personnalisée au Logement (**APL**) de 1993 et les extensions successives de ces procédures à l'Allocation Logement (**AL**), des échanges informatisés ont été mis en œuvre entre organismes débiteurs et bailleurs.

L'objet du présent cahier des charges consiste en une actualisation de la description de ces échanges, la dernière version de ce cahier des charges partagé entre les différents partenaires ayant été diffusée fin 2001.

A cette occasion, l'offre des échanges possibles a été enrichie compte tenu des évolutions réglementaires intervenues depuis la dernière diffusion. C'est ainsi que sont décrits de nouveaux types d'échanges relatifs :

- Au signalement par les bailleurs des impayés en cours de droit
- Au signalement des radiations locataires en secteur AL
- À la montée en charge du tiers payant en secteur AL

Le présent cahier des charges traitant uniquement des échanges effectués par réseau, les formats des listes « papier » qui sont produites hors réseau n'y sont donc pas décrits.

**Ces opérations ont une incidence sur les Aides au Logement reçues ou à recevoir par l'allocataire : il est impératif, que les organismes payeurs et les organismes bailleurs signalent le plus rapidement possible à l'émetteur toute anomalie dans l'exploitation des données reçues.**

## **A) DESCRIPTION DES FICHIERS**

Dans la suite de ce document, chaque fichier des divers transferts possibles entre les organismes payeurs et les bailleurs est décrit sous forme de tableaux reprenant les caractéristiques des données échangées ainsi que les spécifications sur leurs valeurs.

## **B) LA MISE EN ŒUVRE**

Pour accéder aux solutions « réseau », les bailleurs qui n'en bénéficient pas encore doivent en premier lieu prendre contact avec leurs correspondants habituels auprès des organismes CAF/MSA.

Pour les bailleurs implantés sur plusieurs départements une coordination nationale est assurée par :

CNAF : Direction des Politiques Familiale et Sociale (DPFAS), pôle Automatisation des Échanges [PrestationsFamiliales\\_TDS\\_CNAF/Cnaf/BALF@CNAF](mailto:PrestationsFamiliales_TDS_CNAF/Cnaf/BALF@CNAF)

CCMSA : [suivifluxcentraux.grprec@armonia.msa.fr](mailto:suivifluxcentraux.grprec@armonia.msa.fr)

## 2 PRINCIPES GENERAUX

### 2.1 REFERENCEMENT DES ORGANISMES DEBITEURS

Les caisses d'allocations familiales du régime général et les caisses de mutualité sociale agricole sont les organismes débiteurs d'aides au logement susceptibles d'échanger avec les bailleurs selon les spécifications du présent cahier des charges. Ils sont référencés par un code émetteur composé de 6 caractères. La structure de ce code est décrite [en annexe 1](#). Quelque soit le sens de l'échange, les fichiers transmis ne doit concerner qu'un seul type d'émetteur.

Les allocataires bénéficiaires sont identifiés par un numéro allocataire sur 15 caractères composé comme suit :

- Pour les CAF : 0000000 plus matricule sur sept caractères numériques + 1 caractères alphabétique lettre clé du matricule
- Pour les MSA : DD pour le département de gestion + 13 caractères composant le numéro de groupe familial.

### 2.2 REFERENCEMENT DU PARC DES BAILLEURS

Le référencement, auprès de l'organisme débiteur, du bailleur et des locataires qui lui sont rattachés est caractérisé par différentes données qui visent à identifier sans ambiguïté la correspondance entre l'allocataire CAF/MSA et le locataire chez le bailleur :

- Le bailleur est identifié par la CAF/MSA au travers d'un code national attribué par la CNAF. L'attribution de ce code est un préalable obligatoire à tout transfert par réseau. La structure de ce code est décrite en [annexe 2](#).
- Si l'organisation du bailleur l'exige, il peut subdiviser son parc en agences. C'est alors le bailleur qui identifie ses agences par le biais d'un code sur trois caractères. Il doit communiquer la liste des codes agences au réseau des CAF/MSA. La CNAF préconise que cette organisation corresponde à une réalité juridique dans le référencement du bailleur au répertoire Sirene de l'INSEE, le bailleur représentant alors une entreprise et ses agences des établissements de cette entreprise.

Cette organisation en agence doit également avoir un sens au regard de la gestion du bailleur :

*Exemple : si un bailleur a plusieurs agences mais que sa gestion ne nécessite pas une ventilation par agence des paiements effectués, il n'y a pas lieu de faire référencer par les CAF/MSA toutes ses agences.*

- De plus et pour l'APL uniquement, le parc de chaque bailleur, voire bailleur/agence, peut être lui-même subdivisé en programmes. Ce découpage permet des sous-totalisations par programme du bordereau de ventilation de paiements.
- Enfin, chaque bénéficiaire d'aide au logement doit être identifié par un numéro locataire attribué par le bailleur.

Les informations « agence », « programme » et « code locataire » sont recueillies par l'organisme débiteur de l'aide au logement lors du dépôt de la demande.

## 2.3 STRUCTURE DES FICHIERS

Les fichiers sont créés pour chaque entité identifiée par le code national bailleur, voire l'association code national bailleur/code agence, si le bailleur a recours à cette organisation.

*Nota bene : pour les bailleurs ayant une implantation sur plusieurs CAF/MSA chaque organisme débiteur de prestations crée ses propres fichiers par code bailleur + code agence éventuel.*

La nature des flux échangés est identifiée au travers d'un code opération propre à chaque flux.

Les enregistrements des fichiers ont une longueur fixe de 160 caractères et sont caractérisés par un code enregistrement qui en définit la finalité (émetteur, détail, total). Les fichiers échangés sont généralement composés d'une ou plusieurs séquences d'enregistrements organisés comme suit :

- 1 enregistrement « émetteur » de code 03
- n enregistrements « destinataires » ou « détails » de code 06
- 1 enregistrement « total » de code 08

*Nota bene : dans le sens bailleur vers CAF/MSA, un bailleur présent sur plusieurs départements peut fournir un fichier unique avec une succession de séquence d'enregistrements telle que décrite ci-dessus par CAF ou par MSA selon le centre serveur destinataire.*

## 2.4 FORMATS DE DONNEES

Les caractéristiques des données génériques utilisées dans tous les échanges sont les suivantes :

### 2.4.1 Le code national bailleur

sur cinq caractères alphanumériques est attribué par la Cnaf.

### 2.4.2 Le code agence

Si utilisé, est obligatoirement sur 3 caractères alphanumériques sans blanc ni caractère spécial.

### 2.4.3 Le code programme

Sur cinq caractères alphanumériques.

### 2.4.4 Le numéro de locataire

Sur 13 caractères alphanumériques sans blanc ni caractère spécial. Si le numéro de locataire attribué par le bailleur a une longueur inférieure à 13 caractères, il doit être cadré à droite et complété de « 0 » à gauche.

### 2.4.5 Le numéro allocataire

sur 15 caractères alphanumérique (confer §2.1).

### 2.4.6 Les nombres

cadrés à droite et complétés de « 0 » à gauche si le nombre a une longueur inférieure à la zone prévue pour le restituer.

## 2.4.7 Les montants

Sont exprimés en euros et centimes d'euros non signés et sans virgule. Ils sont cadrés à droite et complétés de « 0 » à gauche si leur longueur est inférieure à la zone prévue pour les restituer.

Les principales autres données communes aux différents échanges sont décrites à [l'annexe 3](#).

## 2.5 LES TRANSFERTS

Le CSN (**C**entre **S**erveur **N**ational des CAF) et le *SIGMAP Informatique Centrale (Point unique CCMSA)* concentrent, à leurs niveaux respectifs, tous les flux échangés entre les organismes débiteurs et les bailleurs.

Les conditions techniques dans lesquelles s'opèrent les échanges sont négociées entre les centres serveurs et les bailleurs ainsi que les prestataires auxquels ont recours les bailleurs qui doivent être reconnus par les centres serveurs des organismes débiteurs.

L'offre de service des centres serveurs est décrite en [annexe 4](#).

## 2.6 LES CONTROLES

Les contrôles sur les fichiers transmis par les bailleurs sont effectués :

- Par les centre serveurs à réception à réception des flux,
- Par les applicatifs en charge d'intégrer les données portées par ces flux dans le Système d'Information des CAF/MSA.

Les contrôles des centres serveurs sont décrits en [annexe 5](#).

### 2.6.1 Contrôles des centres serveurs

Ils portent sur la structure des fichiers reçus, le format des données et leur valeurs.

A l'issue de ces contrôles, le centre serveur envoie un acquittement ou un rejet selon le résultat obtenu.

Les contrôles et les messages d'acquiescement/rejet sont décrits en annexe 5.

### 2.6.2 Contrôles des applicatifs

L'intégration des données transmises par le bailleur fait également l'objet de contrôles, sur les points évoqués au paragraphe précédent, mais aussi sur la cohérence des informations connues par la CAF/MSA vis-à-vis de celles qui sont transmises par le partenaire. Toute anomalie signalée à ce niveau est prise en charge par la CAF/MSA qui doit alors se mettre directement en rapport avec le bailleur.

[Retour Sommaire](#)

## 3 DESCRIPTION DES FICHIERS

### 3.1 BORDEREAU DE VENTILATION DES PAIEMENTS

#### 3.1.1 Finalités

Le bordereau de ventilation des paiements permet au bailleur identifié au travers de son code national et éventuellement du code agence d'affecter à chacun des locataires concernés, le montant d'aide au logement qui lui revient et qui fait l'objet d'un paiement global à fréquence mensuelle.

Que ce soit en AL ou en APL, le bailleur reçoit un bordereau concernant la mensualité courante **et**, s'il y a lieu, un bordereau pour les rappels intervenus depuis le dernier traitement mensuel.

La fourniture des fichiers de ventilation des paiements intervient selon le calendrier suivant :

- En APL : le 10 du mois de droit pour compensation des paiements correspondants le 25 du même mois,
- En AL : le 30 du mois de droit pour compensation des paiements le 05 du mois suivant .

#### 3.1.2 Caractéristiques

Pour chaque bailleur/agence, le fichier « Bordereau de Ventilation des Paiements » des Aides au Logement en secteur locatif dont le code opération est « 02 », comporte :

- un enregistrement émetteur de code 03 : **obligatoire**,
- n enregistrements détails de code 06 : **au moins un enregistrement**,
- n enregistrements sous-totaux de code 07 : **au moins un enregistrement**,
- un enregistrement total général de code 08 : **obligatoire**.

#### Remarques :

- \* Ce fichier comprend autant de sous-ensembles :
  - n enregistrements détails,
  - 1 enregistrement sous-total,qu'il y a de programmes gérés par le bailleur et connus par l'organisme émetteur.
- \* Pour les bailleurs dont l'implantation est multi départementale, il est produit autant de fichiers que de CAF concernées.

Pour la CCMSA, un fichier unique multi-MSA est produit par le point unique MSA. Ce fichier comprend autant de fichiers logiques (sous-ensemble enregistrements 03, 06, 07 et 08) que de départements concernés.

Nota : depuis fin 2010 le réseau MSA est composé de 35 caisses, certaines recouvrant plusieurs départements.



### 3.1.3 Description du fichier ventilation des paiements

#### 3.1.3.1 ENREGISTREMENT EMETTEUR

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>03</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>02</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	positions 5 à 7 = « 900 » si APL , « 999 » si AL + code CAF ou code MSA sur 3 caractères
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Selon codification qui a été attribuée par la CNAF
5	3	16	18	Code agence	AN	Si gestion par agence
6	6	19	24	Date de création	N	JJMMAA
7	24	25	48	Raison sociale CAF/MSA	AN	Renseignée
8	24	49	72	Raison sociale bailleur	AN	Renseignée
9	8	73	80	Zone libre	AN	
10	1	81	81	Code monnaie	AN	E
11	5	82	86	Code établissement bailleur	AN	Renseigné
12	5	87	91	Code guichet bailleur	AN	Renseigné
13	11	92	102	N° de compte bailleur	AN	Renseigné
14	1	103	103	Code Libellé	AN	<b>1</b> pour la mensualité courante <b>2</b> pour les rappels
15	30	104	133	Libellé	AN	« PAIEMENTS MENSUELS » si code libellé = 1 «REGULARISATION » si code libellé = 2
16	27	134	160	Zone libre	AN	

**3.1.3.2 ENREGISTREMENT DETAIL**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>02</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Cadré à droite et complété de 0 à gauche sans blanc ni caractère spécial
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	8	84	91	Période	AN	pour le fichier de la mensualité : AAMM + 4 caractères à blanc avec AA deux derniers caractères de l'année pour le fichier des rappels AAMM +AAMM pour début et fin de période du rappel avec AA deux derniers caractères de l'année
12	11	92	102	Montant aide au logement net	N	Obligatoire : doit être numérique en euro et centimes sans virgule et > 0
13	11	103	113	Montant retenue	N	À 0 si pas de retenue
14	1	114	114	Information colocation	N	0 : gestion normale 1 : colocation
15	1	115	115	Information de paiement	N	Uniquement sur fichiers APL 0 : compte en cours 1 : ouverture de droit 2 : suspension 3 : radiation
16	1	116	116	Information de gestion	N	Uniquement sur fichiers APL Si code information de paiement = 0 ou 1 0 : cas normal 1 : droit sans paiement Si code information de paiement = 2 ou 3 2 : ressources non fournies 5 : loyer non fourni 6 : ressources et loyer non fournis 7 : Impayés 8 : aucun droit 9 : autre cas
17	44	117	160	Zone libre	N	

### 3.1.3.3 ENREGISTREMENT SOUS-TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>07</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>02</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif
7	62	24	85	Zone libre	AN	
8	6	86	91	Nombre d'enregistrements 06 du programme	N	
9	11	92	102	Montant cumulé des aides au logement du programme	N	
10	11	103	113	Montant cumulé des retenues du programme	N	
11	47	114	160	Zone libre	AN	

#### Observations

Les bailleurs pouvant recourir à une gestion par programme pour l'APL, le fichier « bordereau de ventilation des paiements » prévoit des sous-totalisations sur ce code programme.

Particularité pour les bordereaux de ventilations AL tiers payant :

Bien que la gestion par code programme ne soit pas possible en AL, le bordereau de ventilation des paiements comporte systématiquement une sous totalisation dont le code programme est à blanc (ce qui est d'ailleurs aussi le cas en APL lorsque le bailleur n'a pas recours à ce type de gestion).

### 3.1.3.4 ENREGISTREMENT TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>08</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>02</b>
3	6	5	10	N° national émetteur	AN	Idem enregistrement émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement émetteur
6	67	19	85	Zone libre	AN	
7	6	86	91	Nombre d'enregistrements	N	= nombre enregistrements 06 tous programmes confondus
8	11	92	102	Cumul général des montants payés	N	tous programmes confondus
9	11	103	113	Cumul général des retenues	N	tous programmes confondus
10	47	114	160	Zone libre	AN	

L'enregistrement total cumule en nombre et en montants les enregistrements détails 06.

## 3.2 REVISION ANNUELLE DES LOYERS

### 3.2.1 Finalités

L'objectif de cet échange est de recueillir les montants de loyers nécessaires au renouvellement annuel des droits aux aides au logement des allocataires. Depuis l'année 2009, le renouvellement des droits intervient au 1<sup>er</sup> janvier sur la base du loyer de **juillet de l'année antérieure** que ce soit en AL ou en APL.

Deux procédures possibles :

- Un échange aller-retour avec émission de l'appel des loyers par les organismes CAF/MSA et retour par les bailleurs impérativement avant le 1<sup>er</sup> janvier.

L'appel initial concerne tous les allocataires connus comme occupant un logement rattaché au bailleur.

Les CAF peuvent procéder à des relances qui vont concerner l'ensemble des allocataires pour lesquels le loyer n'est pas connu soit en cas de non réponse à l'appel de masse soit suite enregistrement du dossier postérieur à cet appel de masse. A ce jour, les MSA ne gèrent les loyers qu'au travers de l'appel annuel sans production d'appels complémentaires.

- Un échange bailleur vers CAF avec un fichier créé entièrement à l'initiative du bailleur.

### 3.2.2 Caractéristiques

Le fichier de code opération 12 constitué par bailleur ou agence bailleur comporte les enregistrements suivants

- - 1 enregistrement émetteur de code 03 : **obligatoire,**
- - n enregistrements détails de code 06 : **au moins un enregistrement,**
- - 1 enregistrement total de code 08 : **obligatoire.**

La nature des informations transmises par le bailleur pour chaque allocataire est caractérisée dans les enregistrements détail par les trois données suivantes :

- Le code « mise à jour » qui indique si le bailleur a fourni le loyer en position 109,
- Le code « situation de l'allocataire » qui indique la situation de l'allocataire vis-à-vis du bailleur en position 110 :
  - **J** : situation normale
  - **S** revalorisation de loyer + signalement impayé
  - **D** : déménagement
  - **I** : locataire inconnu
  - **Z** : locataire logé à titre gratuit
- Le code « mise à jour identifiants » qui indique si le bailleur a procédé à une mise à jour des coordonnées du locataire à l'occasion de la fourniture du loyer en position 123.

Les conditions d'utilisation de ces données sont décrites dans les différents enregistrements « détail » du § 3.2.3.

### 3.2.3 Description du fichier échange annuel loyers

#### 3.2.3.1 ENREGISTREMENT EMETTEUR

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	03
2	2	3	4	Code opération	N	12
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	positions 5 à 7 = « 900 » si APL , « 999 » si AL + code CAF ou code MSA sur 3 caractères
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Selon codification nationale délivrée par la
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Selon organisation du bailleur ; <b>ne doit pas être modifié par le bailleur dans cette zone en retour. Si changement d'agence utiliser la zone « nouveau code agence » positions 124 à 126 des enregistrements détails</b>
6	6	19	24	Date de création	N	JJMMAA
7	24	25	48	Raison sociale CAF/MSA	AN	Renseignée
8	24	49	72	Raison sociale du bailleur	AN	Renseignée
9	9	73	81	Zone inutilisée	AN	
10	5	82	86	Code établissement bailleur	N	Renseigné
11	5	87	91	Code guichet bailleur	N	Renseigné
12	11	92	102	Numéro de compte bailleur	AN	Renseigné
13	1	103	103	Code libellé	AN	3
14	30	104	133	Libellé échange	AN	« LOYER »
15	1	134	134	Code motif	AN	<b>Non alimenté à l'aller par la CAF ; doit être mis à 1 par le bailleur pour le retour ou en cas de création à l'initiative du bailleur</b>
16	26	135	160	Zone libre	AN	

**3.2.3.2 ENREGISTREMENT DETAIL Fichier d'appel CAF/MSA**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	06
2	2	3	4	Code opération	N	12
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Celui éventuellement connu en APL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	3	84	86	Zone libre	AN	
12	1	87	87	Code colocataire	N	Initialisé à 0 pour l'appel
13	4	88	91	Période	N	MMAA avec MM = 00 et AA = année de la revalorisation lors de l'appel
14	11	92	102	Montant du loyer	N	Initialisé à 0
15	6	103	108	Montant impayé	AN	Non renseigné
16	1	109	109	Code mise à jour	N	Initialisé à 0 lors de l'appel
17	1	110	110	Code situation locataire	AN	J : situation normale (initialisé à cette valeur à l'appel)
18	6	111	116	Date radiation/ date d'impayé	N	000000
19	6	117	122	Date fin de bail	N	000000
20	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	Initialisé à 0
21	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Non renseigné
22	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Non renseigné
23	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Non renseigné
24	6	145	150	Date colocation	N	Initialisé à 0 à l'appel
25	10	151	160	Zone libre	AN	

**3.2.3.3 ENREGISTREMENT DETAIL Fichier retour bailleur****1) Situation normale : code situation = J**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>12</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire en APL facultatif en AL
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	3	84	86	Zone libre	AN	
12	1	87	87	Code colocataire	N	0 : pas de colocation 1 : colocation *
13	4	88	91	Période	N	Obligatoire MMAA avec MM = 07 et AA = année de la revalorisation
14	11	92	102	Montant du loyer	N	Obligatoire et > 0 : en euros et centimes sans virgule cadré à droite et précédé de 0
15	6	103	108	Montant impayé	AN	Non renseigné
16	1	109	109	Code mise à jour	N	1 si fichier aller-retour 2 si fichier créé à l'initiative du bailleur
17	1	110	110	Code situation locataire	AN	<b>J</b>
18	6	111	116	Date radiation/ date d'impayé	N	000000
19	6	117	122	Date fin de bail	N	000000
20	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0 pas de mise à jour identifiant 1 mise à jour identifiant
21	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
22	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
23	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
24	6	145	150	Date colocation	N	Obligatoire si code colocation = 1 format JJMMAA ; sinon = 000000
25	10	151	160	Zone libre	AN	

\* le code co-locataire correspond soit :

- à la co-signature d'un même bail,
- à la signature de plusieurs baux,

par au moins deux personnes constituant des foyers distincts.

En l'absence de bail écrit, il y a colocation si la quittance est établie à plusieurs noms ou si plusieurs quittances sont délivrées au titre du même logement dès lors que les titulaires constituent des foyers distincts.

Si le Bailleur fournit cette information, la date du début de colocation (zone 22) doit être obligatoirement fournie, le code mise à jour positionné à "1" ou à « 2 » selon le cas.

**2) Revalorisation loyer + signalement impayé : code situation = S**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>12</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire en APL facultatif en AL
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	<b>Confer § 2.1</b>
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	3	84	86	Zone libre	AN	
12	1	87	87	Code colocation	N	0 : pas de colocation 1 : colocation *
13	4	88	91	Période	N	Obligatoire MMAA avec MM = 07 et AA = année du mois de loyer revalorisé
14	11	92	102	Montant du loyer	N	Obligatoire et > 0 : en euros et centimes sans virgule cadré à droite et précédé de 0
15	6	103	108	Montant impayé	AN	Obligatoire : en euros et centimes sans virgule cadré à droite et précédé de 0
16	1	109	109	Code mise à jour	N	1 si fichier aller-retour 2 si fichier créé à l'initiative du bailleur
17	1	110	110	Code situation locataire	AN	<b>S</b>
18	6	111	116	Date début d'impayé	N	Obligatoire JJMMAA
19	6	117	122	Date fin de bail	N	000000
20	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0 pas de mise à jour identifiant ; 1 mise à jour identifiant
21	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
22	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
23	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
24	6	145	150	Date colocation	N	Obligatoire si code colocation =1 ; dans ce cas format JJMMAA
25	10	151	160	Zone libre	AN	

\* idem description code situation « J »

*Nota bene : les impayés signalés lors du renouvellement sont ceux qui sont nouvellement constatés ; il n'est pas question de rappeler par cet échange les impayés déjà signalés antérieurement.*



**3) Locataire inconnu : code situation = I**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	06
2	2	3	4	Code opération	N	12
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire en APL facultatif en AL
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	3	84	86	Zone libre	AN	
12	1	87	87	Code colocataire	N	0
13	4	88	91	Période	N	MMAA : 00AA (l'année ayant été générée lors de l'appel par la CAF)
14	11	92	102	Montant du loyer	N	000000000000
15	6	103	108	Montant impayé	AN	Non renseigné
16	1	109	109	Code mise à jour	N	0 (pas de mise à jour du loyer)
17	1	110	110	Code situation locataire	AN	I
18	6	111	116	Date d'impayé	N	000000
19	6	117	122	Date fin de bail	N	000000
20	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0
21	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Non renseigné
22	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Non renseigné
23	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Non renseigné
24	6	145	150	Date colocation	N	000000
25	10	151	160	Zone libre	AN	

**Observations**

*Il va de soi que ce type d'enregistrement n'a de sens que si l'on utilise un fichier aller-retour. Dans ce cas, le bailleur n'est pas en capacité de fournir d'autre renseignement que le code situation dans sa réponse.*

**3) Déménagement : code situation = D**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	06
2	2	3	4	Code opération	N	12
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire en APL facultatif en AL
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	3	84	86	Zone libre	AN	
12	1	87	87	Code colocataire	N	0
13	4	88	91	Période	N	0000 avec
14	11	92	102	Montant du loyer	N	000000000000
15	6	103	108	Montant impayé	AN	Non renseigné
16	1	109	109	Code mise à jour	N	0 (pas de mise à jour du loyer)
17	1	110	110	Code situation locataire	AN	D
18	6	111	116	Date de radiation (déménagement)	N	Obligatoire JJMMAA
19	6	117	122	Date fin de bail	N	Obligatoire JJMMAA
20	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0
21	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Non renseigné
22	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Non renseigné
23	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Non renseigné
24	6	145	150	Date colocation	N	000000
25	10	151	160	Zone libre	AN	

**4) Revalorisation pour locataire logé à titre gratuit : code situation = Z**

Cette possibilité offerte dans le cahier des charges d'origine est conservée bien que sa réalité ne soit pas avérée

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>12</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire en APL facultatif en AL
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	3	84	86	Zone libre	AN	
12	1	87	87	Code colocation	N	0 : pas de colocation 1 : colocation *
13	4	88	91	Période	N	Obligatoire MMAA avec MM = 07 et AA = année de la revalorisation
14	11	92	102	Montant du loyer	N	Obligatoire : = 00000000000
15	6	103	108	Montant impayé	AN	Non renseigné
16	1	109	109	Code mise à jour	N	1 si fichier aller-retour 2 si fichier créé à l'initiative du bailleur
17	1	110	110	Code situation locataire	AN	<b>Z</b>
18	6	111	116	Date d'impayé	N	000000
19	6	117	122	Date fin de bail	N	000000
20	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0 pas de mise à jour identifiant 1 mise à jour identifiant
21	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
22	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
23	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
24	6	145	150	Date colocation	N	Obligatoire si code colocation =1 ; dans ce cas format JJMMAA
25	10	151	160	Zone libre	AN	

\* idem description code situation « J ».

### 3.2.3.4 ENREGISTREMENT TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>08</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>12</b>
3	6	5	10	N° national émetteur	AN	Idem enregistrement émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement émetteur
6	67	19	85	Zone libre	AN	
7	6	86	91	Nombre d'enregistrements	N	= nombre enregistrements 06 avec code mise à jour 1 ou 2
8	11	92	102	Montant total loyers	N	Somme des loyers des enregistrements 06 en euros et centimes cadré à droite et précédé de 0
9	58	103	160	Zone libre	AN	

## 3.3 SIGNALEMENTS IMPAYES EN COURS DE DROIT

### 3.3.1 Finalités

L'objectif de cet échange est de permettre aux bailleurs de signaler de façon dématérialisée les impayés qu'ils constatent au fil de l'eau.

### 3.3.2 Rappel réglementaire

Dans le cadre du tiers payant qui est la règle pour l'APL et un préalable à l'accès aux échanges réseau pour l'AL, il y a constatation d'un impayé lorsque trois échéances consécutives sont impayées ; le montant de l'échéance s'entend par (loyer +charges) – aide au logement.

### 3.3.3 Caractéristiques

Le fichier de code opération **32** constitué par bailleur ou agence bailleur et à l'initiative du bailleur comporte les enregistrements suivants

- - 1 enregistrement émetteur de code 03 : **obligatoire**,
- - n enregistrements détails de code 06 : **au moins un enregistrement**,
- - 1 enregistrement total de code 08 : **obligatoire**.

### 3.3.4 Description du fichier signalement impayés

#### 3.3.4.1 ENREGISTREMENT EMETTEUR

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>03</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>32</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	positions 5 à 7 = « 900 » si APL , « 999 » si AL + code CAF ou code MSA sur 3 caractères
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Selon codification qui a été attribuée par la CNAF
5	3	16	18	Code agence	AN	Si gestion par agence
6	6	19	24	Date de création	N	JJMMAA Obligatoire
7	24	25	48	Raison sociale CAF/MSA	AN	Renseignée
8	24	49	72	Raison sociale bailleur	AN	Renseignée
9	9	73	81	Zone libre	AN	
10	5	82	86	Code établissement bailleur	AN	Renseigné
11	5	87	91	Code guichet bailleur	AN	Renseigné
12	11	92	102	N° de compte bailleur	AN	Renseigné
13	1	103	103	Code Libellé	AN	<b>4</b>
14	30	104	133	Libellé	AN	«IMPAYES »
15	27	134	160	Zone libre	AN	

#### 3.3.4.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>32</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence bailleur	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	<b>Confer § 2.1</b>
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	19	84	102	Zone libre	AN	
12	6	103	108	Montant impayé	AN	<b>Obligatoire : doit être numérique en euro et centimes sans virgule et &gt; 0</b>
13	1	109	109	Zone libre	N	
14	1	110	110	Code situation locataire	AN	<b>S (signalement Impayé) obligatoire</b>
15	6	111	116	Date début impayé	N	<b>JJMMAA ; obligatoire</b>
16	6	117	122	Zone libre	N	
17	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0 pas de mise à jour identifiant 1 mise à jour identifiant
18	3	124	126	Nouveau code agence	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
19	5	127	131	Nouveau code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
20	13	132	144	Nouveau numéro locataire	AN	Facultatif ; information prise en compte seulement si code mise à jour identifiant =1
21	16	145	160	Zone libre	AN	

### 3.3.4.3 ENREGISTREMENT TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>08</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>32</b>
3	6	5	10	N° national émetteur	AN	Idem enregistrement émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement émetteur
6	67	19	85	Zone libre	AN	
7	6	86	91	Nombre d'enregistrements	N	= nombre enregistrements 06
8	69	92	160	Zone libre	AN	

## 3.4 RADIATION/MISE A JOUR IDENTIFIANTS

### 3.4.1 Finalités

Au travers de cet échange, le bailleur peut signaler à la CAF/MSA :

- le départ d'un locataire de son logement,
- ou
- une mise à jour dans les coordonnées qui identifient le locataire chez le bailleur.

Cet échange peut également être utilisé dans le sens CAF/MSA vers bailleurs pour informer le bailleur de modifications de numéros allocataires de l'organisme payeur.

### 3.4.2 Caractéristiques

#### 3.4.2.1 Dans le sens bailleur vers CAF/MSA

Le fichier de code opération **42** constitué par bailleur ou agence bailleur et à l'initiative du bailleur comporte les enregistrements suivants

- - 1 enregistrement émetteur de code 03 : **obligatoire**,
- - n enregistrements détails de code 06 : **au moins un enregistrement**,
- - 1 enregistrement total de code 08 : **obligatoire**.

La nature du changement signalé est indiquée par le type de mouvement présent en positions 84 et 85 des enregistrements « détail » :

- 01 : radiation,
- 11 : mise à jour identifiants bailleur.

#### 3.4.2.2 Dans le sens CAF/MSA vers bailleur

La nature du changement signalé est indiquée par le type de mouvement présent en positions 84 et 85 des enregistrements « détail » :

- 12 : mise à jour identifiants CAF/MSA.

### 3.4.3 Description du fichier signalement radiation/Maj identifiant

#### 3.4.3.1 ENREGISTREMENT EMETTEUR

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>03</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>42</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	positions 5 à 7 = « 900 » si APL , « 999 » si AL + code CAF ou code MSA sur 3 caractères
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Selon codification qui a été attribuée par la CNAF
5	3	16	18	Code agence	AN	Si gestion par agence
6	6	19	24	Date de création	N	JJMMAA Obligatoire
7	24	25	48	Raison sociale CAF/MSA	AN	Renseignée
8	24	49	72	Raison sociale bailleur	AN	Renseignée
9	9	73	81	Zone libre	AN	
10	5	82	86	Code établissement bailleur	AN	Renseigné
11	5	87	91	Code guichet bailleur	AN	Renseigné
12	11	92	102	N° de compte bailleur	AN	Renseigné
13	1	103	103	Code Libellé	AN	<b>6</b>
14	30	104	133	Libellé	AN	«MUTATION LOGEMENT MAJ IDENTIF »
15	27	134	160	Zone libre	AN	

#### 3.4.3.2 ENREGISTREMENT DETAIL

##### 1) Radiation : type de mouvement = 01

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>42</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	2	84	85	Type mouvement	N	<b>01</b>
12	25	86	110	Zone libre	AN	
13	6	111	116	Date radiation (déménagement)	N	Obligatoire JJMMAA
14	6	117	122	Date fin de bail	N	Obligatoire JJMMAA
15	38	123	160	Zone libre	AN	Non renseigné

**2) Mise à jour identifiants bailleur : type de mouvement = 11**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>42</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non autorisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Pour les CAF :0000000 + 7 caractères numériques pour le numéro + 1 caractère alpha clé du numéro Pour les MSA :
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	2	84	85	Type mouvement	N	<b>11</b>
12	17	86	102	Zone libre	AN	
13	3	103	105	Code agence	AN	Facultatif
14	5	106	110	Code programme	AN	Facultatif en APL interdit en AL
15	13	111	123	Numéro locataire	AN	Facultatif
16	37	124	160	Zone libre	AN	

**Observation :**

Bien que les trois zones code agence, code programme et numéro locataire soient facultatives, la raison d'être de l'échange suppose que :

- l'une des zones code agence ou numéro locataire soit renseignée en AL,
- l'une des zones code agence, code programme ou numéro locataire soit renseignée en APL.

**2) Mise à jour identifiants CAF/MSA : type de mouvement = 12**

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>42</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem enregistrement 03
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement 03
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement 03
6	5	19	23	Code programme	AN	Facultatif en APL non utilisé en AL
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Obligatoire
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	<b>Confer § 2.1</b>
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	2	84	85	Type mouvement	N	<b>12</b>
12	17	86	102	Zone libre	AN	
13	3	103	105	Code agence	AN	Non renseigné
14	5	106	110	Code programme	AN	Non renseigné
15	13	111	123	Numéro locataire	AN	Non renseigné
16	15	124	138	Nouveau numéro allocataire	AN	<b>Obligatoire</b>
17	22	139	160	Zone libre	AN	



### 3.4.3.3 ENREGISTREMENT TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>08</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>42</b>
3	6	5	10	N° national émetteur	AN	Idem enregistrement émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement émetteur
6	67	19	85	Zone libre	AN	
7	6	86	91	Nombre d'enregistrements	N	= nombre enregistrements 06
8	69	92	160	Zone libre	AN	

## 3.5 REVALORISATION LOYER APL SUITE REHABILITATION

### 3.5.1 Finalités

Signalement par les bailleurs des revalorisations de loyers **APL** qui interviennent en cours d'exercice suite à la réhabilitation de logements consécutive à la signature d'un avenant à la convention.

La CAF doit être en possession de l'avenant à la convention pour pouvoir prendre en compte le fichier transmis.

Le fichier ne peut être fourni sur un mois antérieur au mois de revalorisation des loyers.

La possibilité de mettre à jour les identifiants du locataire chez le bailleur est offerte sans toutefois s'étendre au code agence. En effet, un changement de code agence signifie un changement de parc non compatible avec une revalorisation qui est censée intervenir suite à réhabilitation d'un logement déjà occupé auparavant.

*Nota bene : ce type d'échange était jusqu'à présent possible au travers des opérations 12 motif 2 ; il bénéficie à compter de 2012 de son propre code opération.*

**i** La transmission du fichier de revalorisation ne peut être anticipée. Elle doit intervenir au plus tôt le mois à compter duquel le loyer est revalorisé.

### 3.5.2 Caractéristiques

Le fichier de code opération **52** constitué par bailleur ou agence bailleur et à l'initiative du bailleur comporte les enregistrements suivants :

- 1 enregistrement émetteur de code 03 : **obligatoire,**
- n enregistrements détails de code 06 : **au moins un enregistrement,**
- 1 enregistrement total de code 08 – : **obligatoire.**

### 3.5.3 Description du fichier revalorisation loyer en cours d'exercice

#### 3.5.3.1 ENREGISTREMENT EMETTEUR

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>03</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>52</b>
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	<b>positions 5 à 7 = « 900 » + code CAF (réservé APL)</b>
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Selon codification qui a été attribuée par la CNAF
5	3	16	18	Code agence	AN	Si gestion par agence
6	6	19	24	Date de création	N	JJMMAA obligatoire
7	24	25	48	Raison sociale CAF/MSA	AN	Renseignée
8	24	49	72	Raison sociale bailleur	AN	Renseignée
9	9	73	81	Zone libre	AN	
10	5	82	86	Code établissement bailleur	AN	Renseigné
11	5	87	91	Code guichet bailleur	AN	Renseigné
12	11	92	102	N° de compte bailleur	AN	Renseigné
13	1	103	103	Code Libellé	AN	<b>3</b>
14	30	104	133	Libellé	AN	« LOYER »
15	1	134	134	<b>Code motif</b>	AN	<b>2</b>
16	8	135	142	<b>Date signature de l'avenant</b>	N	<b>JJMMAAAA</b>
17	18	143	160	Zone libre	AN	

#### 3.5.3.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>06</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>52</b>
3	6	5	10	N° national émetteur	AN	Idem enregistrement émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement émetteur
6	5	19	23	Code programme	AN	facultatif
7	13	24	36	N° locataire	AN	obligatoire
8	15	37	51	N° allocataire	AN	<b>Confer § 2.1</b>
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	4	84	87	Zone libre	AN	
12	4	88	91	Période loyer	N	<b>Obligatoire MMAA ; mois de la revalorisation en euros et centimes sans virgule cadré à droite et précédé de 0</b>
13	11	92	102	Montant loyer	N	
14	6	103	108	Zone libre	AN	
15	1	109	109	Code mise à jour	N	<b>Obligatoire : 2 (mise à jour à l'initiative du bailleur)</b>
16	1	110	110	Code situation locataire	AN	<b>J</b>
17	12	111	122	Zone libre	AN	
18	1	123	123	Code mise à jour identifiant	N	0 pas de mise à jour identifiant 1 mise à jour identifiant
19	3	124	126	Code agence	AN	<b>Non utilisable dans cet échange</b>
20	5	127	131	Nouveau code programme	AN	N'est pris en compte que si le code mise à jour identifiant est = 1
21	13	132	144	Nouveau N° locataire	AN	N'est pris en compte que si le code mise à jour identifiant est = 1
22	16	145	160	Zone libre	AN	

### 3.5.3.3 ENREGISTREMENT TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	<b>08</b>
2	2	3	4	Code opération	N	<b>52</b>
3	6	5	10	N° national émetteur	AN	Idem enregistrement émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem enregistrement émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem enregistrement émetteur
6	67	19	85	Zone libre	AN	
7	6	86	91	Nombre d'enregistrements	N	<b>= nombre enregistrements 06 avec code mise à jour 2</b>
8	11	92	102	Montant total loyers	N	<b>Somme des loyers des enregistrements 06</b>
9	58	103	160	Zone libre	AN	

## 3.6 PASSAGE EN TIERS PAYANT AL

### 3.6.1 Finalités

L'objectif de cet échange **aller/retour** entre CAF et bailleur est de procéder à la montée en charge du tiers payant automatique en secteur **AL** pour les bailleurs qui en font la demande.

**Nota bene : en secteur AL ce passage au tiers payant est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'échanges par réseau ; en effet, aucun dispositif « réseau » n'est défini hors du contexte de tiers payant automatique, notamment pour la ventilation des paiements.**

**A la parution du présent cahier des charges seules les CAF utilisent ce dispositif.**

### 3.6.2 Rappel réglementaire

La loi pour le pouvoir d'achat du 08 février 2008 prévoit, en son article 11, la possibilité pour tous types de bailleurs d'accéder au tiers payant de façon automatique.

### 3.6.3 Caractéristiques

Le fichier de code opération **62** constitué par bailleur ou agence bailleur comporte les enregistrements suivants :

- 1 enregistrement émetteur de code 03 : **obligatoire,**
- n enregistrements détails de code 06 : **au moins un enregistrement,**
- 1 enregistrement total de code 08 – : **obligatoire.**

Il permet à l'organisme débiteur de l'allocation logement de faire connaître au bailleur l'ensemble des allocataires de son parc connus par la CAF/MSA.

En effet tant que le bailleur n'a pas accédé au tiers payant automatique, il n'a connaissance que des allocataires pour lesquels il perçoit l'allocation logement suite accord conjoint ou dispositions prises dans le cadre d'un impayé.

Le fichier constitué par la CAF comprend des informations relatives à l'identité et l'adresse de l'allocataire destinées à faciliter l'identification du locataire par le bailleur. [Retour Sommaire](#)

Après identification des locataires, le bailleur doit impérativement compléter le fichier en y indiquant le code locataire de chaque allocataire identifié.

A réception du fichier complété par le bailleur, les éléments nécessaires au versement direct de l'allocation logement au bailleur sont implantés dans le système d'information de la CAF.

**Attention : avant de procéder à cet échange le bailleur devra remplir les pré-requis techniques pour pouvoir effectuer les échanges par réseau dont, entre autres, se voir attribuer un code national bailleur par la CNAF.**

### 3.6.4 Description du fichier passage en tiers payant AL

#### 3.6.4.1 ENREGISTREMENT EMETTEUR

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	03
2	2	3	4	Code opération	N	62
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	999 + code CAF ou code MSA sur 3 caractères
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Identifiant national bailleur
5	3	16	18	Code agence	AN	Seulement si utilisé par le bailleur
6	6	19	24	Date de création	N	JJMMAA (999999 à l'aller ; à renseigner par le bailleur au retour)
7	24	25	48	Raison sociale CAF/MSA	AN	Renseignée
8	24	49	72	Raison sociale bailleur	AN	Renseignée
9	9	73	81	Zone libre	AN	
10	5	82	86	Code établissement bailleur	N	Renseigné
11	5	87	91	Code guichet bailleur	N	Renseigné
12	11	92	102	N° compte bailleur	AN	Renseigné
13	31	103	133	Libellé titulaire du compte	AN	Renseigné
14	27	134	160	Zone libre	AN	

#### 3.6.4.2 ENREGISTREMENT DETAIL (ALLER)

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	06
2	2	3	4	Code opération	N	62
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem en-tête
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem en-tête
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem en-tête
6	5	19	23	Montant droit AL	AN	En euros et centimes sans virgule ni signe et éventuellement complété à gauche par des zéros ; en l'absence de droit = 00000
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Celui connu en CAF
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	2	84	85	Type mouvement	N	11
12	1	86	86	Zone libre	AN	Non renseignée
13	6	87	92	Date naissance allocataire	N	Format JJMMAA
14	5	93	97	Code postal	N	
15	13	98	110	Libellé commune résidence	AN	Tronqué à 13 caractères
16	13	111	123	Numéro locataire	AN	Non renseigné à l'aller
17	6	124	129	Numéro de voie de l'adresse	AN	
18	4	130	133	Type de voie	AN	
19	27	134	160	Libellé voie + renseign complémentaires éventuellement tronqués	AN	

[Retour Sommaire](#)

[Retour Sommaire](#)

### 3.6.4.3 ENREGISTREMENT DETAIL (RETOUR)

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	06
2	2	3	4	Code opération	N	62
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem en-tête
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem en-tête
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem en-tête
6	5	19	23	Montant droit AL	AN	
7	13	24	36	Numéro locataire	AN	Celui connu en CAF
8	15	37	51	Numéro allocataire	AN	Confer § 2.1
9	20	52	71	Nom allocataire	AN	Renseigné
10	12	72	83	Prénom allocataire	AN	Renseigné
11	2	84	85	Type mouvement	N	11
12	1	86	86	Zone libre	AN	Non renseignée
13	6	87	92	Date naissance allocataire	N	Format JJMMAA
14	5	93	97	Code postal	N	
15	13	98	110	Libellé commune résidence	AN	Tronqué à 13 caractères
16	13	111	123	Numéro locataire	AN	<b>A renseigner par le bailleur ; si le locataire n'est pas identifié par le bailleur, laisser à blanc *</b>
17	6	124	129	Numéro de voie de l'adresse	AN	
18	4	130	133	Type de voie	AN	
19	27	134	160	Libellé voie + renseignements complémentaires éventuellement tronqués	AN	

\* le dossier sera signalé à la CAF lors de l'exploitation du fichier retour pour traiter cette situation en lien avec le bailleur.

### 3.6.4.4 ENREGISTREMENT TOTAL

Zone	Lg	Deb	Fin	Nom du champ	Type	Observations
1	2	1	2	Code enregistrement	N	08
2	2	3	4	Code opération	N	62
3	6	5	10	Numéro national émetteur	AN	Idem émetteur
4	5	11	15	Code bailleur	AN	Idem émetteur
5	3	16	18	Code agence	AN	Idem en-tête
6	67	19	85	Zone libre	AN	Non renseignée
7	6	86	91	Nombre d'enregistrements	N	Nombre enregistrements 06
8	11	92	102	Montant total loyer	N	0
9	58	103	160	Zone libre	AN	Non renseignée

[Retour Sommaire](#)

[Retour Sommaire](#)

## 4.1 CODIFICATION DES ORGANISMES PAYEURS

Pour les besoins des échanges avec les bailleurs les organismes débiteurs des aides au logement sont identifiés au travers d'un code émetteur sur six caractères qui varie en fonction de l'aide concernée par le fichier échangé.

- S'il s'agit d'un fichier relatif à l'APL, les trois premiers caractères du code émetteur sont renseignés à « 900 »,
- S'il s'agit d'un fichier relatif à l'AL, les trois premiers caractères du code émetteur sont renseignés à « 999 ».

Les fichiers échangés doivent concerner un seul type d'émetteur. Il n'est pas possible de transmettre un fichier qui contienne à la fois des enregistrements pour un type 900xxx et un type 999xxx.

Les trois caractères suivant sont alimentés du code organisme de la CAF/MSA

- les deux premiers correspondent au numéro du département,
- le troisième caractère, au rang de la caisse dans le département :
  - ✓ 0 pour les caisses du régime agricole,
  - ✓ 1 à 9 pour les caisses du régime général.

### Exemples :

- CAF de Bordeaux **331**
- MSA de la Gironde **330**
  
- MSA de la Corse **200**
- CAF d'Ajaccio **201**
- CAF de Bastia **202**
  
- MSA de Haute Normandie
  - ✓ Seine Maritime **760**
  - ✓ Eure **270**
  
- CAF de Seine Maritime **768**

## 4.2 CODIFICATION DES ORGANISMES BAILLEURS

La codification des organismes bailleurs concerne tout destinataire de paiement d'une aide au logement selon la procédure du tiers payant, en secteur locatif.

Le code national bailleur est formé de cinq caractères :

- le premier caractère indique la famille d'organismes :
  - **A** pour les Crédits Immobiliers privés,
  - **C** pour les Crédits Immobiliers HLM,
  - **E** pour les CROUS,
  - **H** pour les OPAC ou OPHLM,
  - **I** pour les Institutionnels : hôpitaux, mairies, CCAS,
  - **L** pour les Sociétés Anonymes d'HLM,
  - **M** pour les Coopératives d'HLM,
  - **P** pour les Propriétaires privés recensés dans le fichier national,
  - **S** pour les Sociétés d'Économie Mixte (SEM),
  - **U, V, W** et **X** pour les particuliers codifiés localement au niveau des CAF,
  - **Q, T, Y** et **Z** pour les particuliers codifiés localement au niveau des MSA.
- Les deux caractères suivants indiquent le code département où se situe le siège de l'organisme bailleur,
- Les deux derniers caractères correspondent au rang de l'organisme au niveau du département.

S'agissant des échanges par réseau organisés nationalement, le préfixe (1<sup>er</sup> caractère du code national) qui est attribué par la CNAF exclut le recours aux préfixes codifiés localement.

## 4.3 CODIFICATION DES PRINCIPALES DONNEES

### 4.3.1 Code opération

Donnée commune à tous les enregistrements des fichiers échangés ; qualifie le type d'échange.

Valeur	Libellé	Positions
02	Bordereau de ventilation des paiements	3-4
12	Révision annuelle des loyers	3-4
32	Signalement impayés en cours de droit	3-4
42	Radiation/mise a jour identifiants	3-4
52	Revalorisation loyer APL suite réhabilitation	3-4
62	Passage en tiers payant AL	3-4

### 4.3.2 Code libellé de l'échange

Donnée de l'enregistrement émetteur 03 sur 1 caractère alphanumérique.

Opération	Valeur	Libellé associé (restitué à la suite)	Positions
02	1	PAIEMENTS MENSUELS	103
	2	REGULARISATION	103
12	3	LOYER	103
32	4	IMPAYES	103
42	6	MUTATION LOGEMENT MAJ IDENTIF	103
52	3	LOYER	103
62		Non utilisé	

### 4.3.3 Code motif de l'échange

Donnée de l'enregistrement émetteur 03 de certains des échanges sur 1 caractère alphanumérique.

Opération	Valeur	Libellé	Observations	Positions
02			Non utilisé	
12	1	Renouvellement	Renseigné par le bailleur pour le retour	134
32			Non utilisé	
42			Non utilisé	
52	2	Réhabilitation	Créé directement par le bailleur	134
62			Non utilisé	



#### 4.3.4 Code situation locataire

Donnée de l'enregistrement détail de certains des échanges sur 1 caractère alphanumérique précisant la situation de l'allocataire vis-à-vis du bailleur.

Opération	Valeur	Libellé associé	Positions
02		Non utilisé	
12	D I J S Z	Déménagement Locataire inconnu Situation normale (à jour) Signalement impayé Locataire logé gratuitement	110
32	S	Signalement impayé	110
42		Non utilisé	
52	J	Situation normale	110
62		Non utilisé	

#### 4.3.5 Code type de mouvement

Donnée de l'enregistrement détail de certains des échanges sur 2 caractères alphanumérique précisant la nature des informations transmises par le bailleur.

Opération	Valeur	Libellé associé	Positions
02		Non utilisé	
12		Non utilisé	
32		Non utilisé	
42	01 11 12	Signalement déménagement Mise à jour identifiants locataire Mise à jour numéro allocataire CAF/MSA	84-85
52		Non utilisé	
62	11	Mise à jour identifiants locataire	84-85

## 4.4 TRANSFERTS

Les échanges entre, les centres serveurs respectifs de la CNAF (CSN) et la CCMSA (*SIGMAP Informatique Centrale*) d'une part et les bailleurs d'autre part, sont gérés par des prestataires reconnus par lesdits centres serveurs.

A la date de parution du cahier des charges, les prestataires habilités sont :

- SERES (Télépost)
- ENOVACOM

Les contacts auprès de ces prestataires sont les suivants

TELEPOST : Monsieur LEFRANCOIS ☎ : 01.56.29.79.23 📧 : plefrancois@seres.fr Assistance téléphonique ☎ : 01.49.45.57.57	ENOVACOM : Monsieur GARDE Contact commercial ☎ : 04.86.67.00.22 📧 : cgarde@enovacom.fr Messieurs GUARINO / TESTE Contact Technique ☎ : 04.86.67.06.62 📧 : maguarino@enovacom.fr / gteste@enovacom.fr
--	--

Pour les renseignements sur les modalités techniques de mise en œuvre des échanges côté serveurs nationaux les contacts sont les suivants :

CSN : [bailleurs.csn@cnafrmail.fr](mailto:bailleurs.csn@cnafrmail.fr)

CCMSA : [suivifluxcentraux.grprec@armonia.msa.fr](mailto:suivifluxcentraux.grprec@armonia.msa.fr)

## 4.5 CONTRÔLES AU CSN

Les différents contrôles exécutés par le centre serveur donnent lieu, s'ils ne sont pas satisfaits, à la création d'un message de rejet caractérisé par un code rejet et son libellé.

Si l'anomalie porte sur un enregistrement « détail », le libellé du message est complété du numéro de ligne dans le fichier et du nom de l'allocataire.

Le code rejet (3 caractères) est préfixé par le type d'enregistrement sur lequel le rejet a été détecté.

*Exemple : une anomalie sur la totalisation des enregistrements dans l'enregistrement 08 commencera par 8 suivi d'un numéro sur deux chiffres.*

Si l'anomalie porte sur la structure globale du fichier, le préfixe est 0

*Exemple : mauvais enchaînement entre les différents types d'enregistrements.*

Si tous les contrôles sont bons un acquittement est adressé au bailleur. Dans le cas contraire un message de rejet détaillant les code et libellés de rejets rencontrés est retourné et le fichier n'est pas pris en compte.

L'ensemble des messages issus des contrôles sur les flux entrants est recensé ci-dessous par code opération

### 4.5.1 Révision annuelle des loyers (opération 12)

#### Messages rejets

Code	Libellé	Observations
001	ERREUR DE STRUCTURE (03, 06 ou 08)	Mauvais enchaînement des enregistrements
302	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 12 »	
303	NUMERO NATIONAL EMETTEUR ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
304	CODE BAILLEUR ERRONE	Code national bailleur non reconnu par le CSN
305	DATE CREATION NON PRESENTE OU ERRONEE	Doit être au format JJMMAA
306	CODE LIBELLE DIFFERENT DE « 3 »	A revoir en position 103
308	CODE MOTIF DIFFERENT DE « 1 »	A revoir en position 134
602	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 12 »	
603	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
610	NUMERO ALLOCATAIRE ERRONE	Doit être sur 7 caractères numériques
611	NOM ALLOCATAIRE NON RENSEIGNE	
612	PERIODE LOYER ABSENTE OU ERRONEE	Format MMAA
613	MONTANT LOYER ERRONE	Doit être > 0 <b>si code situation J ou S</b>
614	CODE MISE A JOUR IDENTIFIANT ERRONE	Doit être 0 ou 1
616	CODE SITUATION ERRONE	Position 110 ; doit être J,D,Z ;I ou S
617	MONTANT DE L'IMPAYE ERRONE	Si renseigné, doit être numérique
618	CODE MISE A JOUR ERRONE	Doit être 0, 1 ou 2
620	DATE DE RADIATION ERRONEE	Si présente, doit être valide et code situation D
621	DATE FIN BAIL ERRONEE	Si présente, doit être valide et code situation D
623	CODE COLOCATAIRE ERRONE	Doit être 0 ou 1
802	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 52 »	
803	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
804	INCOHERENCE NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS LUS ET CALCULES	Nombre total doit être égal au nombre d'enregistrements 06 avec code mise à jour 2
805	INCOHERENCE SOMME DES LOYERS LUE ET CALCULEE	Cumul restitué dans l'enregistrement 08 différent de la somme des loyers des enregistrements 06

## 4.5.2 Signalements impayés (opération 32)

### Messages rejets

Code	Libellé	Observations
001	ERREUR DE STRUCTURE (03, 06 ou 08)	Mauvais enchaînement des enregistrements
302	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 32 »	
303	NUMERO NATIONAL EMETTEUR ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
304	CODE BAILLEUR ERRONE	Code national bailleur non reconnu par le CSN
305	DATE CREATION NON PRESENTE OU ERRONEE	Doit être au format JJMMAA
306	CODE LIBELLE DIFFERENT DE « 4 »	A revoir en position 103
602	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 32 »	
603	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
610	NUMERO ALLOCATAIRE ERRONE	Doit être sur 7 caractères numériques
611	NOM ALLOCATAIRE NON RENSEIGNE	
614	CODE MISE A JOUR IDENTIFIANT ERRONE	Doit être 0 ou 1
616	SITUATION DIFFERENT DE « S »	Position 110
617	MONTANT IMPAYE ERRONE	
619	DATE DEBUT IMPAYE ABSENTE OU ERRONEE	
802	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 32 »	
803	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
804	INCOHERENCE NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS LUS ET CALCULES	Nombre total doit être égal au nombre d'enregistrements 06

## 4.5.3 Radiation/Mise à jour identifiants (opération 42)

### Messages rejets

Code	Libellé	Observations
001	ERREUR DE STRUCTURE (03, 06 ou 08)	Mauvais enchaînement des enregistrements
302	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 42 »	
303	NUMERO NATIONAL EMETTEUR ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
304	CODE BAILLEUR ERRONE	Code national bailleur non reconnu par le CSN
305	DATE CREATION NON PRESENTE OU ERRONEE	Doit être au format JJMMAA
306	CODE LIBELLE DIFFERENT DE « 6 »	A revoir en position 103
602	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 42 »	
603	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
610	NUMERO ALLOCATAIRE ERRONE	Doit être sur 7 caractères numériques
611	NOM ALLOCATAIRE NON RENSEIGNE	
624	CODE TYPE MOUVEMENT DIFFERENT DE 01 ET 11	Positions 84-85
626	MOUVEMENT 11 ET AUCUN CHAMP RENSEIGNE	Au moins une des données code agence, code programme ou code locataire doit être renseignée
620	DATE DE RADIATION ERRONEE	Obligatoire avec type mouvement 01
621	DATE FIN BAIL ERRONEE	Obligatoire avec type mouvement 01
802	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 42 »	
803	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900/999 + code CAF MSA reconnu
804	INCOHERENCE NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS LUS ET CALCULES	Nombre total doit être égal au nombre d'enregistrements 06

#### 4.5.4 Revalorisation loyers APL suite réhabilitation (opération 52)

##### Messages rejets

Code	Libellé	Observations
001	ERREUR DE STRUCTURE (03, 06 ou 08)	Mauvais enchaînement des enregistrements
302	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 52 »	
303	NUMERO NATIONAL EMETTEUR ERRONE	Différent de 900 + code CAF MSA reconnu
304	CODE BAILLEUR ERRONE	Code national bailleur non reconnu par le CSN
305	DATE CREATION NON PRESENTE OU ERRONEE	Doit être au format JJMMAA
306	CODE LIBELLE DIFFERENT DE « 6 »	A revoir en position 103
308	CODE MOTIF DIFFERENT DE « 2 »	A revoir en position 134
309	DATE SIGNATURE AVENANT NON PRESENTE OU ERRONEE	Doit être au format JJMMAAAA en positions 135 à 142
602	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 52 »	
603	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900 + code CAF MSA reconnu
610	NUMERO ALLOCATAIRE ERRONE	Doit être sur 7 caractères numériques
611	NOM ALLOCATAIRE NON RENSEIGNE	
612	PERIODE LOYER ABSENTE OU ERRONEE	Format MMAA
613	MONTANT LOYER ERRONE	Doit être > 0
614	CODE MISE A JOUR IDENTIFIANT ERRONE	Doit être 0 ou 1
615	CODE MISE A JOUR DIFFERENT DE « 2 »	
616	SITUATION DIFFERENT DE « J »	Position 110
622	NUMERO LOCATAIRE ERRONE	Doit être sur 13 alphanumériques sans espaces ni caractères spéciaux
802	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 52 »	
803	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 900 + code CAF MSA reconnu
804	INCOHERENCE NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS LUS ET CALCULES	Nombre total doit être égal au nombre d'enregistrements 06 avec code mise à jour 2
805	INCOHERENCE SOMME DES LOYERS LUE ET CALCULEE	Cumul restitué dans l'enregistrement 08 différent de la somme des loyers des enregistrements 06

#### 4.5.5 Passage en tiers payant AL (opération 62)

##### Messages rejets

Code	Libellé	Observations
001	ERREUR DE STRUCTURE (03, 06 ou 08)	Mauvais enchaînement des enregistrements
302	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 62 »	
303	NUMERO NATIONAL EMETTEUR ERRONE	Différent de 999 + code CAF MSA reconnu (les trois premiers caractères sont obligatoirement 999 puisque l'on est sur un parc AL)
304	CODE BAILLEUR ERRONE	Code national bailleur non reconnu par le CSN
305	DATE CREATION NON PRESENTE OU ERRONEE	Doit être au format JJMMAA
602	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 62 »	
603	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 999 + code CAF MSA reconnu
610	NUMERO ALLOCATAIRE ERRONE	Doit être sur 7 caractères numériques
611	NOM ALLOCATAIRE NON RENSEIGNE	
622	NUMERO LOCATAIRE INCORRECT	Si renseigné, doit être sur 13 alphanumériques sans espaces ni caractères spéciaux
624	CODE TYPE MOUVEMENT DIFFERENT DE 11	Positions 84-85
802	CODE OPERATION DIFFERENT DE « 62 »	
803	NUMERO NATIONAL ERRONE	Différent de 999 + code CAF MSA reconnu
804	INCOHERENCE NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS LUS ET CALCULES	Nombre total doit être égal au nombre d'enregistrements 06

## 4.5.6 Acquittement fichier

### 4.5.6.1 Message CSN

Si pas d'anomalie, envoi d'un message d'acquittement par réseau avec variables indiquées en italiques :

OBJET: BAILLEUR / CSN \*\* NOTIFICATION \*\*  
TEXTE: ECHANGE DE DONNEES BAILLEURS VERS LES CAF VIA LE CSN  
PARTENAIRE EMETTEUR : *BBBBB* (code bailleur national) *RAISON SOCIALE BAILLEUR*  
LE TRANSFERT RECU LE : *JJ MM AAAA* SOUS LE NUMERO *G1917095*  
POUR : *000150* ENREGISTREMENTS AU TITRE *LIBELLE ECHANGES* (CODE OPERATION : *XX*)

*Si code opération = 52*

*POUR UN AVENANT SIGNE LE JJMMAAAA (date de signature de l'enregistrement 03)*

A BIEN ETE ENREGISTRE PAR LE CENTRE SERVEUR ET EST TRANSMIS CE JOUR AUX CAF(S)  
CONCERNEES.

*Si code opération = 52*

*LA CAF PRENDRA EN COMPTE CE FICHER APRES S'ETRE ASSUREE QU'ELLE EST BIEN EN POSSESSION  
DE L'AVENANT SIGNE*

### 4.5.6.2 Message CNTED

ECHANGE DE DONNEES BAILLEURS VERS MSA VIA LE CNTED.  
PARTENAIRE EMETTEUR : *BBBBB* (code bailleur national) *RAISON SOCIALE BAILLEUR*  
LE TRANSFERT EFFECTUE LE *JJ MM AAAA* SOUS LE NUMERO *P000ZDOW* POUR *000000203*  
ENREGISTREMENTS AU TITRE *LIBELLE ECHANGES* (CODE OPERATION : *XX*),

A BIEN ETE ENREGISTRE PAR LE CENTRE SERVEUR ET VA ETRE TRANSMIS AUX CMSA  
CONCERNEES DANS LES PROCHAINS JOURS.

NOUS VOUS INVITONS NEANMOINS A VOUS ASSURER AUPRES DES CMSA DE LA PRISE EN  
COMPTE DE VOS DONNEES.

## 4.5.7 Rejets fichiers

Si détection d'anomalie(s), envoi d'un message de rejet par réseau avec variables indiquées en italiques :

### 4.5.7.1 Message CSN

**OBJET:** BAILLEUR / CSN \*\* ALERTE \*\*  
**TEXTE:** ECHANGE DE DONNEES BAILLEURS VERS LES CAF VIA LE CSN  
PARTENAIRE EMETTEUR : *BBBBB* (code bailleur national) *RAISON SOCIALE BAILLEUR*  
LE TRANSFERT RECU LE : *JJ MM AAAA* SOUS LE NUMERO *D2011395*  
POUR : *000011* ENREGISTREMENTS AU TITRE DE *LIBELLE ECHANGES* (CODE OPERATION : *XX*)

*Si code opération = 52*

*POUR UN AVENANT SIGNE LE JJMMAAAA (date de signature de l'enregistrement 03)*

Tous codes opérations :

*Liste des anomalies détectées*

ADRESSEZ-NOUS UN NOUVEAU TRANSFERT APRES CORRECTION COMPLETE DE VOTRE FICHIER.  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE : VEUILLEZ VOUS ADRESSER DIRECTEMENT A  
VOS CAFS OU CERTIS CONCERNES, SINON, ENVOYER VOTRE MESSAGE PAR E-MAIL A L'ADRESSE  
SUIVANTE : BUGS\_BAILLEURS.CERTIAM@CNAFMAIL.FR

L'OBJET DU MESSAGE DEVANT COMPORTER LA MENTION SUIVANTE, ENTRE CROCHETS  
OBLIGATOIREMENT : [XXXXXX : objet de votre demande](OU XXXXX EST VOTRE NUMERO  
NATIONAL) ; => EX. : [Z9999 : FICHIERS REVISIONS LOYERS NON RECUS]  
OBLIGATOIREMENT : [XXXXXX : objet de votre demande](OU XXXXX EST VOTRE NUMERO  
NATIONAL) ; => EX. : [Z9999 : FICHIERS REVISIONS LOYERS NON RECUS]

### 4.5.7.2 Message CNTED

ECHANGE DE DONNEES BAILLEURS VERS MSA VIA LE CNTED.  
PARTENAIRE EMETTEUR : *BBBBB* (code bailleur national) *RAISON SOCIALE BAILLEUR*  
LE TRANSFERT EFFECTUE LE *JJ MM AAAA* SOUS LE NUMERO *P0010RID* POUR *000000248*  
ENREGISTREMENTS AU TITRE *LIBELLE ECHANGES* (CODE OPERATION : *XX*),  
N A PU ETRE TRAITE PAR LE CENTRE SERVEUR POUR LES MOTIFS SUIVANTS :  
*CODE:1792 NBRE ENREG 06 DIFF DETAIL RECAPITULATIF SUR LIGNE 000000248/MSAnn*  
*CODE:1793 SOMME LOYER DES ENR 06 DIFFERENT DU MONTANT SUR LIGNE 000000248/MSAnn*

\*\*\*\*\* SEULES LES 20 PREMIERES ANOMALIES SONT LISTEES \*\*\*\*\*

NOMBRE D ANOMALIES PAR NATURE SUR L ENSEMBLE DE VOTRE FICHIER :

-----  
*CODE:1792 /NBRE ENREG 06 DIFF DETAIL RECAPITULATIF : 000000001*  
*CODE:1793 /SOMME LOYER DES ENR 06 DIFFERENT DU MONTANT RECAPITULATIF : 000000001*

\*\*\*\*\* ATTENTION \*\*\*\*\*

SEULES LES 500 PREMIERES ANOMALIES PAR TYPE D'ANOMALIE SONT LISTEES.

ADRESSEZ-NOUS UN NOUVEAU TRANSFERT APRES CORRECTION DE VOTRE FICHIER.  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, TELEPHONER AU 01 41 63 71 51.

## 4.6 POINTS DE VIGILANCE


Les contrôles décrits au § 4.5 donnent lieu à un nombre non négligeable de rejets de la part des centres serveurs, notamment lors de l'exploitation en retour des fichiers de révision annuelle des loyers. Ces rejets retardent la prise en compte des loyers et peuvent ainsi compromettre le bon renouvellement des droits au 1<sup>er</sup> janvier.

Les principaux motifs de rejets sont décrits ci-dessous pour attirer l'attention sur la bonne alimentation par les bailleurs des données indispensable à une prise en compte des fichiers transmis.

Opération 12 : erreurs de structure des fichiers :

↳ tous les enregistrements doivent avoir une longueur de 160 caractères,

↳ il ne doit pas y avoir de ligne « vide ».

 Ces anomalies interviennent la plupart du temps suite à des rectifications « manuelles » des fichiers

Opération 12 : alimentation à tort du code programme :


↳ la notion de programme n'étant pas gérée dans le cadre de l'AL, cette donnée ne doit pas être alimentée lors des mises à jour des références logement.

Opération 12 : erreur sur code motif en position 134 de l'enregistrement 03 :

↳ Doit impérativement être renseigné à 1.

Opération 12 : incohérence nombre total d'enregistrements lus et calculés :

↳ Le nombre d'enregistrements 06 du fichier doit être en concordance avec le cumul effectué dans l'enregistrement 08 en positions 86 à 91.

 Attention si vous supprimez des enregistrements 06, il faut recalculer le cumul de l'enregistrement 08 !

Opération 12 : non concordance entre le cumul des loyers de l'enregistrement de fin et la somme des loyers des enregistrements détail :

↳ Le cumul des loyers en positions 92 à 102 de l'enregistrement 08 doit être strictement égal à la somme des loyers des enregistrements 06.



Opération 12 : incohérence code mise à jour et montant de loyer :

- ↳ Le code mise à jour (position 109) des enregistrements 06 est à 0 lors de la constitution du fichier d'appel ; en fonction de la situation renvoyée le code doit être mis à 1 uniquement si le montant du loyer est significatif (codes situations en position 110 = J, S ou Z) ; si le code situation est J ou S le montant du loyer doit être supérieur à 0.

Opération 12 : mois de loyer erroné :

- ↳ Le mois de loyer pour le renouvellement est 07 que ce soit en AL ou APL.